

## **TVA applicable aux livres et à la presse sur support numérique : la Cour de justice, têtue comme un âne !**

Mercredi 8 mars 2017

Communiqué de presse de la Délégation socialiste française

Hier, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a, une nouvelle fois, pris une décision légitimant la discrimination de la presse en ligne par rapport à la presse papier en matière de TVA. Les eurodéputés socialistes et radicaux regrettent une décision absurde, alors même que la Commission européenne a annoncé, au mois de décembre dernier, une proposition spécifique pour que les taux de TVA sur le livre numérique et la presse en ligne soient alignés sur ceux des supports papier.

La CJUE mène là un combat d'arrière-garde. Nous avons convaincu la Commission européenne sur ce sujet : ce qui définit un livre ou un journal, ce n'est pas son support. Sur de la pierre, sur un parchemin, sur du papier ou sur une tablette, un livre reste un livre, une œuvre de l'esprit ! Cette position est aussi celle que le Parlement européen a adoptée à notre initiative.

Aussi, nous invitons la CJUE à changer de logiciel : l'objectif, c'est le développement de la culture, de la lecture, de la liberté de la presse et l'expansion du numérique en Europe.

[embed]<http://www.deputes-socialistes.eu/tva-applicable-aux-livres-et-a-la-presse-sur-support-numerique-la-cour-de-justice-tetue-comme-un-ane/>[/embed]